



Le pic du Turon du Néouvielle 3035 mètres

(2 nuits en chambres d'hôtes + bivouac au bord d'un Lac de montagne)

Jour 1 (arrivée)

Nuit et repas en chambre d'hôtes

Jour 2

Départ au petit matin pour rejoindre la vallée lacustre de la Glère.

Bivouac : Nuit et repas sous tente bivouac à 2500 mètres d'altitude au bords d'un Lac, tente et matelas fournis.

Jour 3

Le pic du Turon du Néouvielle un 3000m .

Ce pic est situé dans le Parc national et la Réserve naturelle du Néouvielle, nous y croiserons certainement, marmottes, isards, lagopèdes, rapaces !!!!

Retour de la vallée vers 17h00. Nuit et repas en chambre d'hôtes.

Jour 4

Petit déjeuner

Le tarif est de 240 euros / personnes

Ce qui est compris :

Les 3 repas du soir

Les 3 petits déjeuners

Les 2 pique-niques

Les 2 nuits en chambres d'hôtes + 1 bivouac sous tente.

Les prestations de pleines natures notées ci-dessus

Le matériel de bivouac

La taxe de séjour.

L'assurance RC-pro

Ce qui n'est pas compris :

Le transport domicile lieux de rendez vous A/R

Les boissons .

L'assurance annulation 3 % du séjour.

Informations générales de l'organisateur.

Nom commercial de l'entreprise : Transhumances

Siège social : 7 place de l'église 65200 ORDIZAN

Dirigeant : SOULAN Patrick

Habilitation Tourisme : n° HAO65O7003

Registre national des opérateurs de voyages et séjours : n° IM065110008

Responsabilité Civile Professionnelle des personnes exerçant des activités relatives à l'organisation et la vente de voyages et de séjours. « LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD SA » 19 / 21, rue Chanzy 72030 LE MANS CEDEX.

Contrat n°107482550. **Garantie financière** de 7622 euros. Contrat n°18469 « LE MANS CAUTION- SA » 34 place de la république 72013 LE MANS cedex .

Conditions particulières

Toutes activités de sports comportent un tant soit peu de risques. Vous vous engagez à les assumer et à ne pas en faire supporter les conséquences à votre accompagnateur.

Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité et de prudences données par Transhumance ou ses représentants, qui ne pourront être tenus pour responsables des accidents résultants de l'imprudence de l'un des membres du groupe.

L'interruption de séjour du fait d'un participant (incompatibilité avec le niveau ou la nature de l'activité par exemple) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Il est de votre devoir de vous informer sur le niveau physique et technique et être en bonne santé et apte à y participer.

Les horaires et dénivelés donnés pour ce circuit ne sont pas contractuels. Transhumance ou ses représentants se réservent le droit de modifier le programme prévu dans l'intérêt du groupe, des personnes, si la sécurité de ceux-ci est en cause ou si des conditions indépendantes de notre volonté l'exigent (météo etc ...).

Pour ma part, si je dois annuler votre séjour, je vous propose une autre destination ou je vous rembourserai la totalité de vos versements sans aucune indemnité.

Pour votre part, si vous annulez votre séjour, quelque soit la raison, il est nécessaire de prévenir le plus rapidement possible par lettre recommandée.

Le montant des frais d'annulation sont :

A plus de 30 jours du début de votre séjour : 30 euros de frais de dossier par personne,

De 29 à 21 jours : 25 % du prix du séjour,

De 20 à 8 jours : 50 %,

De 7 à 2 jours : 75 %,

Moins de 2 jours : 100 %.

Dans tous les cas, une franchise de 30 euros par personne est déduite.

Pour tout séjour commencé et abrégé, et/ou toute prestation non prise du fait du participant, le montant total du séjour reste dû.

Ces sommes vous seront remboursées (sauf 30 euro) si vous avez souscrits à notre assurance annulation et interruption de voyage dans les cas suivants : se reporter au chapitre « LES GARANTIES PROPOSEES » chapitre II , A, B ,D ,E.

Pour l'assurance option complémentaire « bagages et objets personnels » se reporter au chapitre « LES GARANTIES PROPOSEES » chapitre II ,C ,D,E

Inscription :

Toute inscription devra être accompagnée du versement d'un acompte représentant 30 % du montant total des prestations. La réception de cet acompte n'impliquant l'acceptation de la réservation que dans la mesure des places disponibles. En cas d'acceptation, le solde du prix des prestations devra être réglé 30 jours avant le début effectif du départ.

BULLETIN D'INSCRIPTION groupe

Rédigé en doubles exemplaires

Exemplaire à renvoyer à :

«Transhumances » Patrick SOULAN 7, place de l'église 65200 ORDIZAN

Vos coordonnées :

Nom Prénom Date de naissance.....

Adresse..... CP Ville.....

Tél. fixe..... Portable..... Courriel.....

devis n°

Nom du séjour que vous avez choisi.....

Date de départ du..... au

ASSURANCE ANNULATION ET RAPATRIEMENT :

Je souscris à l'assurance annulation et rapatriement soit 3 % du prix du séjour.

Je ne souscris pas à l'assurance annulation et rapatriement car j'ai ma propre assurance multirisque.

Nom de la compagnie N° de contrat:.....

	Prix du séjour groupe	Nre de personnes	Total
Tarif unitaire			
Supplément éventuel			
Assurance « annulation et interruption de voyages Bagages et objets personnels» x 3 %			
		Total à régler :	
		Acompte de 30%	
		Reste à régler	

« J'ai pris connaissance des renseignements détaillés figurant sur la brochure et la fiche technique, je les accepte totalement.

Je suis pleinement conscient que durant le séjour, je peux courir certains risques inhérents à la nature même de ce voyage et je les accepte en toute connaissance de cause ».

Votre signature précédé de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'organisateur du séjour :